

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2018

ADAPTATION AU DROIT DE L'UE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ - (N° 530)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL26

présenté par
M. Euzet, rapporteur

ARTICLE 13

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« à »,

le mot :

« dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.